

# COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 Mai 2017

Date de la convocation : 20 mai 2017

Le vingt-neuf mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception :

- Martine ROQUETA, absente excusée, pouvoir à Martine RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Alain ATTARD

La séance est ouverte à 18 H 45

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2017. L'approbation du compte rendu sera reportée à la prochaine séance du conseil municipal, l'envoi aux conseillers ayant été trop tardif

### **I) MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 160 000,00 € sur un an auprès de la Caisse d'Epargne.

Cette ligne de trésorerie, dont il explique le fonctionnement, a pour but de nous apporter les liquidités nécessaires pour régler les situations des entreprises, dans l'attente de l'encaissement des subventions. Les sommes « utilisées » sont remboursées au fur et à mesure que notre trésorerie le permet. Il est précisé que contrairement aux prêts, la ligne de trésorerie n'apparaît pas au budget.

Décision du conseil municipal :

14 voix POUR - 1 ABSTENTION ( Mme DESBATS)

## II) EMPRUNT COURT TERME AVANCE TVA :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors du vote du budget primitif d'avoir recours à un emprunt Court terme pour faire l'avance sur 2 ans de la TVA que nous récupérerons en 2019 sur les travaux effectués en 2017.

La Caisse d'Epargne nous propose un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant :	150 000,00 €
- Durée :	24 mois
- Taux :	0,94 %
- Amortissement capital :	in fine
- Commission :	0,25 %

Décision du Conseil Municipal :

12 voix POUR - 2 ABSTENTIONS ( Mme DESBATS, M. RICHAUD)

## III) SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS :

Faisant suite aux divers groupes de travail, monsieur le Maire propose de fixer comme suit les subventions aux associations pour l'année 2017 :

- ADMR	300,00 €
- GRAINE DE LIEN	150,00 €
- GYM	400,00 €
- JUDO CLUB	1 000,00 €
- BIBLIOTHEQUE	1 500,00 €
- SOU CEU	150,00 €
- APESMOLALA	400,00 €
- SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
- FOYER DES ANCIENS	400,00 €
- STE MADELEINE	400,00 €
- LOU PARLA	150,00 €
- VTTTRAIL	150,00 €
- COMITE JUMELAGE	400,00 €
- AMIS DE ST MICHEL LINCEL	400,00 €
- DIVERS SUR DELIBERATION*	6 500,00 €
- RESTO DU CŒUR	400,00 €

**TOTAL :** 12 850,00 €

L'enveloppe « Divers sur délibération » sera utilisée pour financer des animations spécifiques organisées par les associations. Une demande de subvention exceptionnelle devra être faite pour

chaque manifestation sur présentation d'un prévisionnel. Après attribution par le conseil municipal, l'aide sera débloquée au vu des justificatifs de dépenses.

Détail de l'attribution :

- APESMOLALA	1 200,00 €	organisation carnaval
- VTTRAIL	850,00 €	
- STE MADELEINE	500,00 €	organisation fête Lincel
- APESMOLALA	1 200,00 €	Noël des enfants
- Association COMMERCANTS	1 500,00 €	organisation 5 concerts
- GRAINE DE LIEN	250,00 €	
- SMOB 2018	1 000,00 €	

Monsieur le Maire informe le conseil du renouvellement du bureau du Comité des Fêtes. Aucune subvention ne sera attribuée cette année, le solde positif de cette association permettant l'organisation des manifestations prévues en 2017.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

Pour l'année 2018, un courrier sera adressé à toutes les associations pour connaître les projets de chacun à date fixe.

**IV) AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF :**

Cette question n'a plus lieu d'être elle est donc retirée de l'ordre du jour .

**V) ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :**

Le conseil Départemental a décidé de créer une Agence Technique Départementale chargée d'apporter une assistance technique aux collectivités dans les domaines de l'eau et de la voirie. La cotisation à ce service s'élève à 0,15 € / habitant.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**- VI) MODIFICATION DES STATUTS DU SDE04 :**

Le siège social du SDE04 a été transféré à l'adresse suivante : 5 rue Bad Mergentheim à DIGNE, l'article 1<sup>er</sup> des statuts doit donc être modifié en ce sens et entériné par toutes les collectivités adhérentes ce qui est le cas de St Michel ;

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**VII) PROJET DE PLANETARIUM – Précision sur le Compte-rendu du Conseil de Communauté du 14.04.2017 :**

Suite à la demande de M. GILLET, un mail a été adressé à monsieur le Président de la Communauté Haute Provence Pays de Banon pour obtenir des précisions par rapport au compte-rendu du conseil de communauté du 14.04.2017 sur lequel il est précisé que la commune prendrait à sa charge un autofinancement de 600 000,00 € alors qu'il a toujours été question que ce projet soit porté en totalité par la Communauté .

Monsieur le Maire confirme que le projet de planétarium est un projet qui sera porté par la Communauté de Communes.

Il demandera que ces précisions soient bien portées sur le prochain compte-rendu du Conseil de Communauté.

**VIII) ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE HAUTE :**

Monsieur, à la demande de M. GILLET, monsieur BAREAU fait le pont sur l'état d'avancement du chantier.

Lecture du courrier de M. HERLAKIAN relatif aux incivilités sur le parking des Remparts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes

  
